

## COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 7 JUIN 2016

Le 7 juin 2016 à 20h30 le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Dominique DROUET, Maire.

Etaient présents : Patrick BREBION, René COSNARD, Françoise FORGEARD, Peggy MAILLARD, Sonia QUENTIN, Denis MORTIER, Sébastien MORTIER, Laurent COEURET, Joël DEROUIN

Etait absente excusée : Christelle COLAS

Date de convocation : 2 juin 2016

Date d'affichage des décisions : 17 juin 2016

Sébastien MORTIER a été élu secrétaire

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2016

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

### 1. MODIFICATION STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS BILURIEN

Mr le Maire donne lecture de la délibération concernant le transfert de compétence à la CC du Pays Bilurien " étude, élaboration, approbation, révision et suivi du plan local d'urbanisme »,

**Considérant que** la loi dite ALUR susvisée prévoit que dans les trois ans qui suivent sa publication, les communes membres d'une communauté de communes peuvent transférer la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, selon les modalités prévues à l'article L5211-17 du Code Général des collectivités territoriales,

**Considérant** l'intérêt d'exercer la compétence en matière d'élaboration de documents d'urbanisme dans le cadre de la mise en œuvre des actions menées au niveau communautaire, et notamment d'élaborer un plan local d'urbanisme intercommunal à l'échelle des huit communes composant la communauté de communes,

**Considérant** le projet de fusion avec la communauté de communes voisine du Pays des Brières et du Gesnois qui exerce cette compétence,

**Considérant que** la communauté de communes souhaite s'engager volontairement dans cette démarche de planification urbaine,

Sur proposition du Président, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de modifier les statuts de la Communauté de Communes comme suit,

Article 5 : Compétences de la communauté de communes :

Compétence obligatoire :

Aménagement de l'espace :

-« étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

et demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes comme citée ci-dessus.

## **2. DEVIS CHAUFFERIE**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal la panne électrique survenue sur la chaudière le 30 avril et soumet de nouveau le devis de l'entreprise BROSSIER pour un montant de 3.219,72 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le budget de la commune, avoir délibéré et à l'unanimité des présents, valide le devis de l'entreprise BROSSIER pour un montant de 3.219,72 € TTC sans l'option LED, et autorise Mr le Maire à signer le devis concerné.

## **3. REMPLACEMENT ÉTÉ DE L'AGENT TECHNIQUE**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'envisager un remplacement de l'agent technique durant ses congés et prévoir un arrosage supplémentaire durant la période estivale.

Mr le Maire a contacté le Centre de Gestion pour savoir si l'on peut confier cette mission au deuxième agent technique de la commune, ce qui est possible. L'agent technique concerné est volontaire pour faire un essai.

Le Conseil Municipal, après discussion, confie cette mission à Mr le Maire et décide de délibérer sur ce remplacement lors du prochain conseil si l'essai est concluant.

## **4. DEROGATION SCOLAIRE**

Mr le Maire soumet au Conseil Municipal une demande de dérogation scolaire pour Bouloire et pour deux enfants.

Le Conseil Municipal, après discussion, rappelle que les dérogations scolaires ne sont pas accordées car la commune participe chaque année financièrement au Sivos de l'Etangsort pour la scolarisation des enfants de Maisoncelles et pour l'entretien de l'école de Tresson dont les effectifs sont en baisse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, et à la vue des éléments fournis par la famille, refuse de donner une dérogation scolaire, demande à Mr le Maire de recevoir la famille concernée afin d'obtenir plus d'information concernant cette demande.

## **5. DEPOT SAUVAGE**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que des dépôts sauvages récurrents depuis un an ont lieu devant la déchetterie du buisson réjoui. Le 25 mai un nouveau dépôt sauvage a eu lieu, les sacs ont été fouillés et l'auteur identifié.

Mr le maire s'est rendu au domicile de la personne concernée, qui a reconnu les faits et s'est engagée à nettoyer l'endroit sous 48h. Il lui a également été signifié que la commune procéderait à la facturation des heures passées par l'agent technique pour la remise à propre du terrain, ainsi qu'à la facturation des six autres dépôts constatés entre octobre 2015 et mai 2016.

Lundi 30 mai, en passant à hauteur de ce lieu-dit, Mr le Maire a constaté que l'endroit n'avait pas été nettoyé comme convenu, et que d'autres sacs avaient été déposés. En conséquence une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie pour dégradation du domaine public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, autorise Mr le Maire à établir les procès-verbaux adéquats et à facturer les frais de nettoyage occasionnés soit 6h à 22€, 132€ TTC

## **6. QUESTIONS DIVERSES**

### **DON**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a récupéré un ancien barnum de la Ville de Changé, et propose de faire un don au CCAS de cette ville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents décide de faire un don de 50€ au CCAS de Changé.

**Prochain Conseil Municipal** Mardi 5 juillet 2016 à **20h30**

**La séance est levée à 22h**

BREBION Patrick	
COEURET Laurent	
COSNARD René	
DEROUIN Joël	
DROUET Dominique	
FORGEARD Françoise	

COLAS Christelle	Absente excusée
MALABRY Peggy	
MORTIER Denis	
MORTIER Sébastien	
QUENTIN Sonia	